

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 2 juin 2026

Délibération

N° 26.147.2

En exercice ... 37

Présents 30

Votants 33

Pour 33

Contre 0

Abstention 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE TRAVAUX

**CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF - PARC
D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VIA EUROPA À VENDRES -
AVENUE DE L'EUROPE - APPROBATION ET AUTORISATION
DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 27/05/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 2 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**

30 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur François BESSIERE, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, Monsieur Yan CLARIANA, monsieur Christian COULAUD, monsieur Thierry DAURAT, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sarah KALFON, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH LAURENS (représentée par madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Serge BACCOU).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Xavier CHAUSSON, madame Ylhame KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET,

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 juin 2026

**Convention de servitude avec GRDF - Parc d'activité économique Via Europa à Vendres -
Avenue de l'Europe - Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L433-3 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne, notamment les compétences en termes d'aménagement de l'espace et de développement économique ;

Vu le projet de convention de servitude ci -annexé transmis par GRDF ayant pour but de raccorder une nouvelle armoire. Cet ouvrage desservira en gaz la parcelle cadastrée section AE n° 284, propriété de la SCI FAL DISTRI, selon le plan annexé à la présente délibération ;

Considérant que les parcelles du parc d'activité économique Via Europa sont desservies en gaz par un réseau enterré ;

Considérant que GRDF demande à créer le raccordement depuis le poste de détente existant sur le parc d'activité ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne est propriétaire de l'avenue de l'Europe concernée par le passage du réseau, sur la parcelle section AH n° 292 qui est en cours de découpage ;

Considérant que le projet de convention de servitude autorise la pose de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 150 mètres et ses accessoires en limite, ayant pour but de raccorder au réseau d'électricité en parties privées les installations demandées par l'entreprise ENERJUMP ;

Considérant que le projet de convention de servitude ci-annexé, proposé par GRDF, ne prévoit pas de compensation forfaitaire ;

Considérant que monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le présent projet de convention sous réserve qu'il y soit prévu le versement par GRDF d'une indemnité forfaitaire de 50€ à la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que GRDF supportera entièrement les frais, droits et émoluments de la présente convention, notamment ceux induits par l'acte authentique ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention ci-annexé à conclure avec GRDF sous réserve qu'il y soit prévu le versement par GRDF d'une indemnité forfaitaire de 50€ à la Communauté de communes La Domitienne.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir, sous la réserve ci-dessus formulée.


III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **11 JUIN 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **11 JUIN 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Bruno BERRAH



REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2 026 06 02-DEL IB_26_14